Démission . . .

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 18 juin 1934

Le président du Conseil ne l'a pas encore soumise à Sa Majesté le Roi, et peut-être n'y a-t-il même pas songé — mais le devoir national en est venu à la lui imposer comme une obligation, faisant de tout retard à cet égard, ou de toute réticence, un manquement envers la patrie elle-même, indigne d'un homme qui préfère le bien de sa nation, qui souhaite la santé de son pays, et qui considère le pouvoir comme un moyen et non une fin, un devoir et non un droit, une charge et non un honneur. Car tout, autour du président du Conseil, lui crie, à lui et au peuple, que le ministère est absolument, totalement incapable de défendre le droit de la patrie face aux autres nations. Et lorsque des preuves claires et décisives se dressent devant le peuple et devant le président du Conseil, montrant que le ministère a été frappé d'incapacité et de défaillance, alors le devoir national — qui ne tolère ni négligence ni doute, et n'admet ni hésitation ni confusion — exige de lui qu'il démissionne. Car les peuples ne sont pas servis par l'incapacité, et les intérêts des nations ne se réalisent pas par la défaillance, et les consciences vivantes ne permettent pas à leurs possésseurs de persister excessivement dans la tentative de faire ce qu'ils ne peuvent accomplir, ni de braver les événements et les crises en prétendant pouvoir leur résister et en sortir, alors même que ces événements les saisissent au menton, puis aux oreilles, et manquent presque de les engloutir tout entiers — manquant presque d'engloutir avec eux des gens innocents qui ne devraient pas se noyer, puisqu'ils n'ont ni erré ni failli, ni commis faute ni péché. Et le président du Conseil sait pertinemment, lorsqu'il s'adresse à lui-même et à sa conscience, et sait pertinemment lorsqu'il s'adresse au peuple, qu'à peine avait-il pris en charge les fardeaux du gouvernement qu'il déclara, plus d'une fois, qu'il s'occuperait des affaires économiques plus que des affaires politiques. Et il sait tout aussi bien que son collègue, le ministre des Finances, à peine eut-il pris en charge son assistance qu'il déclara avoir des plans fermes et décisifs en matière de finances et d'économie, qu'il exécuterait avec fermeté et résolution, et par l'exécution desquels il sauverait l'Égypte des crises qui l'entourent.

Les deux hommes ont donc fait du sauvetage financier la mission première du ministère, tous deux l'ont déclaré et l'ont déclaré à maintes reprises, et tous deux ont ainsi donné des engagements et des serments devant le peuple et devant le Parlement. Puis tous deux ont échoué en

cela, d'un échec flagrant, et s'en sont révélés incapables, d'une incapacité effrayante. Tous deux ont juré de tout leur serment qu'ils trouveraient des solutions décisives à la crise des dettes hypothécaires, qui sauveraient les propriétaires terriens des banques et de leur emprise, et qui rendraient inutiles ces demi-mesures auxquelles Sidki Pacha avait eu recours. Et tous deux se sont révélés totalement incapables de ces solutions, ou de tout ce qui leur ressemble, ou s'en approche, ou ressemble même aux demi-mesures dont Sidki Pacha s'était contenté. L'année politique s'est maintenant écoulée, et ni le brave homme ni l'homme de génie n'ont réussi quoi que ce soit à cet égard. Les deux hommes, en outre, ont adopté une ligne dure sur la question de la dette publique — une dureté et une faiblesse à la fois. Tous deux ont déclaré que l'Égypte ne paierait qu'en papier, et ne céderait rien de son droit. Le ministre des Finances est allé plus loin, déclarant qu'il ne négocierait pas, n'accepterait aucun marchandage, ni concession ni contrepartie. Et pourtant, malgré tout cela, tous deux ont néanmoins laissé l'affaire de la dette suivre à la fois sa voie judiciaire et sa voie politique, plaidant d'un côté, négociant de l'autre, et n'aboutissant à rien ni par la négociation ni par le procès. Échec absolu dans l'affaire de la dette hypothécaire, échec absolu dans l'affaire de la dette publique, incapacité complète et totale dans tout problème politique survenu, et incapacité complète et totale également dans tout problème administratif interne survenu. Et à cela s'ajoute une confusion immense dans la compréhension du devoir ministériel et la gestion de l'intérêt public. Une vie entièrement embrouillée, où se mêlent l'audace et l'hésitation, l'avancée et le repli, une résolution apparente, et une défaite indubitable. Et cette vie corrompue, désordonnée, embrouillée, se poursuit maintenant depuis une année politique, ou presque, n'ajoutant rien à la vie du peuple que du désordre et de la corruption, n'ajoutant rien aux affaires du peuple que confusion et complication, au point qu'il ne reste plus un seul Égyptien capable de faire confiance à quoi que ce soit, ou de se sentir rassuré par quoi que ce soit, ou de penser à son présent sans inquiétude, ou d'espérer en son lendemain sans méfiance ni appréhension.

Une nation qui était autrefois sereine, et qui avait tout le droit de le rester, est devenue, grâce à ces deux ministères, inquiète et instable, désorientée, ne sachant ce qu'on lui veut — bien qu'elle sache ce qu'elle veut elle-même. Est-ce pour cela que l'on établit des ministères au pouvoir ? Est-ce pour cela que les présidents du Conseil prennent en charge les fardeaux du gouvernement ? Que le brave homme nous croie : tout, autour de lui, dans la vie publique et privée des gens, lui proclame

que son maintien au pouvoir est chose indésirable, et que son devoir envers lui-même exige de lui qu'il démissionne, pour apaiser sa conscience — car nous ne pensons pas que sa conscience trouve le moindre apaisement tandis qu'elle s'agite entre sa demeure et son bureau sans utilité ni profit, mais plutôt en causant grand tort et en gâtant les affaires. Et le devoir national, où qu'il s'applique, exige de lui qu'il démissionne, pour épargner à sa nation cette corruption continue, et pour permettre à sa nation de regarder autour d'elle, dans l'espoir de trouver quelque issue aux impasses où on l'a poussée, et quelque délivrance du mal où on l'a empêtrée.

Tout exige la démission du président du Conseil, hormis cette poignée d'hommes qui gravitent autour de lui et de ses collègues, en quête des avantages que l'on recherche autour des hommes de rang et d'autorité. Que le président du Conseil considère donc qui il écoute. Écoute-t-il la conscience et la voix de la patrie, tandis qu'elles le pressent instamment de démissionner ? Ou écoute-t-il les hommes d'intérêt et d'ambition personnelle, tandis qu'ils le pressent instamment de rester — non pour son propre bénéfice, ni pour le bénéfice de l'Égypte, mais pour leur seul bénéfice à eux ? Que le président du Conseil ne se trompe pas lui-même, et qu'il ne place aucun espoir dans le lendemain, car son ministère est sans espoir — il s'est révélé incapable, à ce jour, de réaliser le moindre bénéfice pour l'Égypte, et sera, demain et après-demain, encore plus incapable, encore plus en échec. Car les nations ne se gouvernent pas contre leur gré, et ne se servent pas contre leur volonté, en ces jours-ci. Et le président du Conseil sait que la nation n'aime pas son ministère, et ne l'aimera jamais, ne soutient pas son ministère, et ne le soutiendra jamais. Il est, à cet égard, sans espoir, sans attente. Et les étrangers ne sont pas assez inattentifs ou sots pour continuer à accorder un soutien illimité à un ministère que la nation n'approuve pas, que le peuple ne soutient pas, et auquel le pays ne fait pas confiance. Les étrangers n'accordent leur soutien à de tels ministères que pour de brèves périodes, afin de réaliser certains de leurs intérêts immédiats ; mais quand les choses deviennent sérieuses, et touchent à leurs intérêts durables, les étrangers savent pertinemment que la confiance en ces intérêts doit reposer sur les peuples, et sur les gouvernements qui représentent véritablement les peuples. Si les étrangers avaient fait confiance à un gouvernement que son propre peuple fuit, les Anglais auraient négocié avec Sidki, et auraient signé le traité avec lui, et les étrangers se seraient sentis rassurés par un gouvernement qui ne représente pas le peuple — et la Conférence de Londres n'aurait pas

échoué. Nous sommes pleinement convaincus que la véritable source de l'échec de cette conférence est précisément le doute des puissances quant à la valeur du ministère actuel, et leur faible confiance dans la force et l'autorité qu'il pourrait posséder pour parler au nom de l'Égypte, ou conclure un traité pour le compte de l'Égypte. Si donc le président du Conseil aime véritablement sa patrie — et nous ne doutons pas qu'il l'aime — ou si le président du Conseil souhaite que sa patrie résolve ses problèmes politiques et économiques, et reprenne sa marche vers la sécurité, le progrès et l'indépendance, alors qu'il présente la démission de son ministère, car c'est son ministère qui se dresse entre l'Égypte et tout cela. Sinon, que le président du Conseil apporte une nouvelle preuve qu'il est véritablement capable d'assumer les charges du gouvernement pour le bien des Égyptiens. Et cette preuve ne lui coûterait rien de plus que la promulgation d'une législation qui retirerait entièrement la question de la dette des négociations, et de la compétence des Tribunaux mixtes.

Quant à nous, nous assurons au président du Conseil que son ministère ne pourra jamais tenter rien de tel, et qu'un autre ministère, que le peuple aime et soutient, est le seul capable, s'il venait au pouvoir, de contraindre les puissances à accepter ce que veut l'Égypte ; et s'il ne le peut, il est le seul capable de promulguer cette législation qui contraindrait les puissances, par nécessité, à céder à ce que veut l'Égypte — car l'Égypte ne veut rien d'autre que le droit et la justice.

Que le président du Conseil réfléchisse à tout cela. Car nous croyons encore que l'intérêt de l'Égypte lui est plus cher que l'intérêt des individus, quels qu'ils soient . . .

Taha Hussein

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 18 juin 1934.